fait, 21 ans, employé de bureau, domicilié à Péruwelz.

Mme veuve Michaux fit plusieurs faux mouvements et fut, de ce chef, prise en écharpe et renversée par le motocycliste, qui roulait à une allure modérée.

Relevée par des témoins de l'accident, elle fut transportée à la pharmacie Seleau, où l'on constata qu'elle avait le tibia droit fracturé et portait des contusions au nez et à l'œil droit.

Après un pansement sommaire, Mme veuve Michaux a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

ARRESTATION DE L'ANCIEN CAFETIER VERHAGHE

En exécution d'un extrait de jugement de la Cour d'appel de Douai, en date du 10 mai 1928 et le condamnant pour excitation habituelle à la débauche à un mois de prison et 300 fr. d'amende, la police a arrêté hier, rue de Paris, le sieur Emile Verhaghe, actuellement à Jambes, près de Namur (Belgique).

Verhaghe a été incarcéré à la maison d'arrêt.

BŒUF EGARE

Lundi, prenant possession de ses bêtes, achetées à Valenciennes, M. Jean Delourme, rue Princesse, à Lille, constata la disparition d'un petit bœuf noir et blanc marqué de deux traits de ciseaux sur la hanche droite, et d'un coup de ciseau sur la première côte droite. Ce bœuf a une valeur de 2.000 francs. Récompense à qui fournira renseignements à M. Delourme, abattoir de Lille, téléphone 35-08.

AU PARQUET

Au lieu dit « La Croisade Boucly », à Sebourg, les douaniers ont arrêté les sieurs Emile Ségard, 25 ans, émailleur à Saultain et L. B., 17 ans, émailleur à Curgies, qui dirigeaient sur la Belgique un chien de forte taille.

Déférés au Parquet, tous deux ont été écroués.

UNE EXTRADITION

La gendarmerie belge a remis à la frontière à Blanc-Misseron, à la gendarmerie de Quiévrechain, Marcelle Bufferd, 32 ans, originaire de Paris, servante, inculpée de vol.

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

Au cours de la journée d'hier, des procès-verbaux ont été dressés contre G. G..., avenue du Général Horne, pour stationnement d'automobile sur la voie publique ; J. B..., rue du Quesnoy, pour défaut d'éclairage et de plaque d'identité à sa motocyclette ; V. B..., et J. W..., rue de Lille, pour ivresse ; A. D..., coron des Danes, pour tapage injurieux et dommage à la propriété mobilière d'autrui ; A. S..., coron des Danes, pour tapage injurieux ; L. B..., rue Delsaux, pour élevage de volailles en ville ; J. W..., rue de la Solidarité, pour divagation de chien sur la voie publique ; C. D..., cité Lebrun, pour ramonage de cheminées sans autorisation.

POMMADE ULTIMA
Guérison radicale de tous ULCÈRES VARIQUEUX
BOUTONS, DARTRES et ECZÉMA LES PLUS REBELLES
Le pot 8f50 dans toutes les pharmacies
Dep' Gen': Ph'e BURY, 47, R. St Sauveur, LILLE

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A la Société d'Escaut et Meuse, Saïd Hadj, 33 ans, accrocheur, 158, rue Jean-Jaurès, monté sur un wagon chargé de cylindres, voulut se garer d'une charge qui s'élevait en pivotant. Il heurta un autre cylindre, tomba et se fractura la clavicule gauche. De plus il eut une plaie contuse à la tête : un mois de repos.

BEUVRAGES

LA MARAUDE. — Le garde champêtre Gustave Dovilez a surpris trois maraudeurs qui volaient des légumes dans le jardin de Mme Carlier.

A la vue du garde, les trois hommes prirent la fuite en passant par une brèche de la haie.

Mme Carlier, qui éprouve un préjudice de 50 fr., a déposé plainte à la gendarmerie, qui enquête.

LA SENTINELLE

ACCIDENT D'AUTO. — Mardi, à 18 h. 30, M. Robert Tavay, demeurant à Douchy, rentrait chez lui en automobile. Arrivé sur le territoire de la commune, il tamponna M. Joseph Camporelli qui traversait la route. Ce dernier fut transporté à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

LOURCHES

UN CAMBRIOLAGE. — En l'absence des époux Marcel Thernier, un malfaiteur s'est introduit dans leur estaminet, près de la fosse de Douchy, et a enlevé pour 150 fr. de liqueurs, cognac, malaga, rhum et champagne.

La gendarmerie, saisie des faits, recherche l'auteur de ce cambriolage.

MAULDE

ENTRE EPOUX. — Clélie Butruille, 21 ans, faïencière, avait épousé le sieur Paul Druart, de la Plaigne (Belgique).

Pour des raisons diverses, le ménage n'alla point et les deux époux se quittèrent et rentrèrent au sein de leur famille.

Le mari, cependant, désirait reprendre la vie commune. Il attendit que sa femme sortit du travail et, vers 21 heures, il la rejoignit sur la route et lui demanda de revenir avec lui. Elle refusa ; furieux, il lui porta alors plusieurs coups de poing.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

QUIEVRECHAIN

CYCLISTE RENVERSE PAR UN AUTOMOBILISTE. — M. Robert Godin, 18 ans, mineur, demeurant à Onnaing, coron Mathieu, passait vers 15 heures, à bicyclette, rue du Quesnoy.

A ce moment, survint de la direction de Rombies une automobile, pilotée par M. Paul Cloez, commerçant, Grande-Rue, à Landrecies. M. Godin ne put éviter l'auto, fut heurté et projeté sur le sol, où sa machine fut écrasée.

Relevé par des témoins de l'accident, M. Godin fut reconduit par l'automobiliste à son domicile, où il reçut les soins de M. le docteur Descamps. Sa guérison demandera une dizaine de jours.

ET LA PLAQUE ? — La gendarmerie a verbalisé contre le mineur polonais Jean Strychalski, dont la bicyclette ne portait pas de plaque d'identité.

RAISMES

ET LA PLAQUE ? — Procès-verbal a été dressé à Alphonse D..., terrassier, qui circulait sur une bicyclette dépourvue de plaque de contrôle.

THUN

PASSAGE INTERDIT. — Catherine B..., 35 ans, de nationalité polonaise, qui circulait sur la voie ferrée de la Compagnie des chemins de fer du Nord, fut rencontrée par des gendarmes en tournée, ce qui lui valut un procès-verbal.

TRITH-SAINT-LEGER

LA BICYCLETTE EST SAISIE. — Des gendarmes en tournée ont dressé procès-verbal au sieur Joseph Niéto, 35 ans, de nationalité espagnole, manœuvre, demeurant au Faubourg de Cambrai, qui circulait sur une bicyclette dépourvue de plaque de contrôle et de plaque d'identité et sa machine a été saisie et déposée à la recette buraliste.

CAMBRAI

L'AFFAIRE CASTELAIN

Après le départ pour la prison de Douai du cambrioleur Castelain, arrêté dans les conditions que nous avons relatées, la gendarmerie de Cambrai a poursuivi son enquête et les sérieuses découvertes faites au cours de celle-ci permettront de trouver en Castelain, l'auteur de vols récents et anciens commis dans la région et restés impunis.

Dès que l'enquête sera close, nous tiendrons nos lecteurs au courant.

LES FAUX MENAGES

M. Haegman Henri, opticien à Malo-les-Bains est venu à la gendarmerie d'Iwuy déposer une plainte en vol contre sa concubine avec laquelle il demeure depuis deux ans, une dame Coupe Hélène, femme Wallaert, native d'Avesnes-lez-Aubert, où elle est actuellement chez son beau-frère, M. Elie Canonne, tisseur.

Il paraît aux dires du plaignant, que le couple se trouvaient à Boulogne-sur-Mer, quand à la suite d'une discussion, la belle Hélène quitta son amant emportant avec elle trois valises contenant pour 7.000 francs de lunettes et accessoires, plus une somme de 1.300 francs en billets de banque.

Interrogée, l'accusée ne tint pas le même langage. Elle accusa d'abord son amant de l'avoir, à Saint-Pol, alors qu'ils se trouvaient dans un café, frappée à la tête d'un coup de chope, ce qui la fit quitter le café... avec les valises, mais sans argent, ajoute-t-elle.

Ces valises d'ailleurs, qui se trouvaient dans le grenier de M. Canonne, son beau-frère, ont été restituées à leur propriétaire et Hélène Coupez a terminé sa déposition en déposant, elle aussi, une plainte contre son concubin.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

IWUY

DES GOSSES QUI PROMETTENT. — Un commencement d'incendie s'est déclaré dans un hangar situé au milieu d'une pâture, servant d'abri aux bestiaux et appartenant à M. Delhaye, cultivateur. C'est M. Delille, chef de culture, qui donna l'alarme et les ouvriers accourus eurent tôt fait de se rendre maîtres de l'incendie.

L'enquête ouverte par la gendarmerie permit de découvrir les auteurs de cet acte de malveillance. Ce sont les jeunes Declercq, Joseph, 7 ans et Dagneau Roger, 8 ans, qui tous deux ont avoué avoir mis le feu pour s'amuser.

Ces jours-ci, Declercq entra dans la cour d'une ferme, tua une dinde à coups de pierre et jeta le cadavre à l'eau ; Dagneau, le même jour, avait trouvé moyen d'amasser de l'herbe sèche près de la porte latérale de l'église et d'y mettre le feu ; seule, l'arrivée de M. le curé, permit d'éviter un sinistre.

SAINT-AUBERT

UN NEURASTHENIQUE S'EST PENDU. — Mercredi matin, on a retrouvé pendu dans une remise de ses dépendances, M. Bricout Gustave, maçon, âgé de 58 ans. On attribue ce suicide à une crise de neurasthénie, que subissait l'intéressé depuis quelques jours.

SAULZOIR

UN BRUTAL. — Mme Sorriaux-Lefebvre, cultivatrice, était à sa fenêtre avec sa fillette, âgée de 2 ans. Un sieur Bertée Hector, électricien, qui passait, ne trouva rien de mieux que de s'approcher de la fenêtre et de donner des coups de martinet sur une main de la fillette. Ensuite Bertée s'en alla trouver M. Sorriaux, l'injuria et le menaça de tuer son chien.

Plainte a été déposée au Parquet. Un certificat médical relatif aux coups reçus par l'enfant y a été joint.

SAINT-PYTHON

BRIS DE CLOTURE. — Un certain nombre de piquets en ciment armé ont été tordus et arrachés dans le courant de l'autre nuit le long du sentier d'un propriété appartenant à M. Levert, entrepreneur à Solesmes. On recherche le ou les auteurs de cet acte de vandalisme.

SOLESMES

LA GRAVE AFFAIRE DE MŒURS. — Le triste sire dont nous avons raconté l'attentat sur une fillette de dix ans, a été conduit à Douai.

A son départ, une foule compacte poussa des cris de mort. S'il n'avait été bien gardé, il eut été lynché. Une seconde plainte a été déposée contre lui, par les parents d'une autre fillette, victime elle aussi, des mêmes gestes de Gobillot. Mais cette fois, la fillette faisant des déclarations contradictoires, il y a lieu d'attendre la fin de l'enquête pour savoir à quoi s'en tenir.

NOS SERVICES DE RENSEIGNEMENTS

Nos lecteurs sont informés que, pour recevoir un renseignement quelconque : points de droit, loyers, dommages de guerre ou culture, jardinage, T. S. F., etc., il leur suffit de couper le dernier en-tête de notre journal et de l'envoyer avec leur nom et adresse bien lisibles, sur la demande de renseignements qu'ils formulent, à M. LE CHEF DU SERVICE DES RENSEIGNEMENTS, 186 bis, rue de Paris, à LILLE.

Joindre UN FRANC en timbres-poste pour la réponse.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

GRAND-FAYT

UNE MAUVAISE PLAISANTERIE. — Fauchart Albert, 24 ans, ouvrier agricole, revenant de Maroilles, vers 22 h. 30, en compagnie de son camarade Prévot Kléber. En arrivant à environ 100 mètres de la maison Lefevre Omer, à Grand-Fayt, ils tombèrent de bicyclette : une corde était tendue en travers de la route.

Heureusement, ils roulaient à une allure modérée et leur chute fut sans gravité, mais elle aurait pu leur occasionner des blessures graves.

Comme Albert vit en mauvaise intelligence avec son frère Gilbert et les époux Lefevre, il supposa qu'il avait été victime de leur vengeance. Gilbert l'avait déjà menacé de lui casser la figure. Ce dernier, interrogé, a reconnu les faits et a exprimé des regrets. Il a déclaré que les époux Lefevre avaient prêté la corde. Ils seront poursuivis devant le tribunal correctionnel.

LOUVROIL

LE PORTUGAIS NE SERA PLUS GAI. — Le sujet portugais José Sebastio, 34 ans, manœuvre à Louvroil avait essayé de se faire délivrer des pièces d'identité au nom de Da Silva. Mais la police de Louvroil « épluchа » consciencieusement la situation de l'étranger et s'aperçut que Sébastio avait tout intérêt à changer d'état-civil car il figurait sur le bulletin des expulsés de France à la suite de condamnation.

L'arrêté ministériel a été notifié à l'étranger et un délai de huit jours à lui imparti pour quitter le territoire.

LA PEINE DU TALION. — M. Alfred D..., 43 ans domicilié, rue Jean-Jaurès, circulait sur son trottoir en frappant à coups redoublés sur un sonore chaudron. Invité au calme, il déclara textuellement : « Quand je dors, tout le monde fait du bruit ! Alors, moi, comme je ne dors pas j'en fais à mon tour pour que personne ne puisse dormir. »

La logique de ce raisonnement convainquit d'autant moins l'agent que l'ami Alfred était très éméché. Il aura à répondre à des procès-verbaux pour ivresse et tapage nocturne.

SAINS-DU-NORD

LA PURGE. — Pour éviter de faire un séjour de 2 mois à la prison, Michel Justin, 57 ans, qui était l'objet d'une contrainte par corps, pour une somme de 256 fr. 05, s'est acquitté de cette dette chez le Percepteur de Sains-du-Nord.

Il fut ensuite remis en liberté.

FERRIERE-LA-GRANDE

UN ACCIDENT SUR LA ROUTE. — Mme Achille Sclaqmeulder 45 ans, domiciliée à Ferrière-la-Grande, circulait à bicyclette dans la rue, lorsqu'en face du magasin Copin la roue avant de son vélo se prit dans le rail du tramway et la dame, perdant l'équilibre culbuta sur la chaussée sans lâcher son guidon. A ce moment survenait l'automobile de M. Herment, industriel à Maubeuge, qui bien que marchand à une allure modérée ne put éviter le cycliste et lui passa sur le bras.

M. Herment stoppa aussitôt et transporta la victime à la clinique du docteur Lanthier à Ferrière-la-Grande où le praticien ne constata heureusement que des blessures légères.

Mme Scalqmeulder en a été quitte pour la peur.

NOS CONTES

La Belle Charcutière

Belle et plantureuse personne, Mme Bonravin avait, comme elle disait, l'âme poétimarbre garni de tripes, saucisses et autres victuailles, adorait la campagne, les fleurs, les papillons, les petits oiseaux cachés dans la ramure, le frais gazouillis des ruisseaux sous l'herbe épaisse, tout ce qui suggère les douces rêveries et les vagues attendrissements.

Un soupir gonflait sa poitrine en songeant au printemps qui étalait au dehors ses splendeurs ou aux feux atténués du soleil d'automne plaquant ses tons de pourpre au flanc des coteaux, tandis que dans sa boutique claire et gaie, elle trônait, avenante et majestueuse, ainsi qu'une reine, un sourire aimable sur ses lèvres rouges comme les tranches de jambon qui tombaient sous la lame luisante de son long couteau.

Confiné lui-même dans l'antre humide et dallé où s'élaboraient les pâtés, les galantines, les cervelas, tous les produits qui avaient acquis une légitime renommée à Saint-Genix, Bonravin ne paraissait guère au magasin. A peine glissait-il, de temps à autre, dans l'entre-bâillement de la porte vitrée du fond, sa large et rubiconde figure, disparue aussi vite qu'elle était apparue.

En l'apercevant, Mme Bonravin ne pouvait s'empêcher de soupirer, non pas qu'elle fut dénuée d'un profond et sincère attachement pour son mari, qui lui avait donné trois beaux enfants, mais parce que le souvenir de son premier amour lui revenait soudain à l'esprit.

N'avait-elle pas le droit de conserver au fond de son cœur une petite place à celui qui l'avait fait battre dans l'éveil printanier de ses dix-huit ans ? D'autant plus que c'était un poète — un vrai — comme l'attestaient avec éclat les succès qui avaient consacré sa réputation. Il avait fini par aborder le théâtre. Quand elle rencontrait son nom dans le journal, elle éprouvait un sentiment d'orgueil, mais une tristesse ne tardait pas à l'envahir. Dans la vie trépidante et fiévreuse de Paris, comment n'aurait-il pas oublié depuis longtemps la pâle et mince jeune fille qu'elle était alors, qu'il comparait à un lys royal, à qui il avait adressé tant d'aveux enflammés ?

Qui lui eût dit, lorsqu'elle recevait en cachette ces lettres passionnées de Jean Ravier, qu'elle serait bientôt l'épouse d'un honnête, jovial et épais charcutier. Certes, elle ne se plaignait pas de son sort. Elle était aussi heureuse que peut l'être une créature qui a, pour ennoblir discrètement sa vie, le souvenir d'un si bel amour.

Quelle femme ne serait pas fière d'avoir été aimée par Jean Ravier, le chantre des grâces languissantes et charmeuses, dont la dernière pièce — en vers, naturellement — venait d'être acclamée sur la scène glorieuse de la Comédie-Française.

Et voilà à quoi pensait une fois de plus, en cet après-midi, assise sur la banquette de moleskine, derrière le comptoir, la belle et plantureuse Mme Bonravin, sans se douter...

⁂

...qu'au même instant, dans son vaste cabinet clair et gai comme la charcuterie, aux murs tapissés de toiles et de dessins de nos plus modernes artistes, Ravier, dans un même retour mélancolique, rêvait au lys, pur et virginal, qu'il avait laissé dans la petite ville où il n'était jamais revenu après le départ de son père, honorable fonctionnaire, rivé à sa tâche de journaliste littéraire, de poète et d'auteur dramatique.

Qu'était devenue cette exquise Marthe, sur les lèvres de laquelle il avait mis un soir un baiser avec un tel trouble qu'après tant d'années, tout son être semblait frémir encore du même émoi ? N'avait-elle pas été sa première inspiratrice dans ces courtes pièces, d'un tour maniéré et « verlainien », qui avaient révélé son talent et attiré presque tout de suite l'attention sur son nom ?

A ce rappel évocateur de sa jeunesse, il prit, un matin, le train pour Saint-Genix.

Il retrouva la ville telle qu'il en gardait en lui l'image précise.

A l'hôtel, son premier soin fut de s'informer : « Mlle Plantier, lui dit la patronne, a épousé un charcutier d'ici, M. Bonravin.

— Un charcutier ! » répéta-t-il avec une sorte d'ahurissement qui surprit son interlocutrice. Qu'y avait-il de si extraordinaire ?

Qu'elle fût mariée, cela était dans l'ordre naturel, mais que celle qui lui apparaissait dans la brume du passé, comme une sainte de vitrail, fût aujourd'hui l'épouse d'un charcutier, une telle ironie de la destinée le plongeait, en effet, dans un abîme de stupéfaction.

Rien ne pouvait exciter un peu plus son désir de la revoir. Il n'eut aucune peine à découvrir, sur la principale place, l'étalage engageant de la boutique. Mais il retint un haut-le-corps en apercevant, à travers la glace, la superbe créature assise, un journal à la main, et dont la mine faisait honneur à l'enseigne. Etait-il possible que ce fût son ancienne adorée, que la svelte jeune fille, dont il avait été si vivement épris, se fût muée en cette robuste matrone, haute en couleur, rayonnante de santé.

Il n'eut qu'à franchir le seuil pour être fixé : l'expression de sa physionomie, de ses yeux noirs brillant de la même flamme, et surtout ce petit grain au coin du menton ne lui laissaient aucun doute. Elle s'était levée avec empressement à la vue de ce client dont le visage maigre, allongé par la courte barbe grisonnante, lui était inconnu.

— Madame, dit-il, on m'a parlé avec grand éloge des saucissons de votre maison.

Sa voix éveilla peut-être en elle un vague écho, car elle le regarda avec plus d'attention.

— Ils méritent leur réputation, vous en jugerez, répondit-elle avec un sourire qui accrut son trouble.

Ravi, néanmoins, de son amabilité, il fut sur le point de décliner son nom. Mais, installée confortablement dans la vie, songeait-elle encore à leurs anciennes amours ? Ne se mettrait-elle pas à rire avec un haussement d'épaules à cette évocation ?

En la contemplant, ces regrets de la retrouver si différente d'autrefois s'évanouissaient. Il ne se lassait pas d'admirer cette merveilleuse transformation. Pendant qu'elle enveloppait le saucisson dont il venait de faire l'acquisition, il eut de nouveau l'envie de lui dire : « Marthe, c'est moi, celui qui vous a aimé... et qui vous aime toujours ! »

— Huit francs cinquante, fit-elle. Monsieur est sans doute étranger, mais je suis sûre que, s'il revient dans notre ville, j'aurai encore sa visite.

— Hélas ! madame, il y a bien peu de chance que j'y revienne.

A ce ton changé, Mme Bonravin leva de nouveau les yeux. Il crut un instant qu'elle allait le reconnaître. Ce ne fut qu'une illusion.

Il salua et sortit, comprenant que si le lis pâle était flétri maintenant dans son cœur, la rose qui lui succédait — la rose épanouie, éblouissante, — parfumerait à jamais son âme de rêveur.

C'est depuis lors que, délaissant les tendresses mystiques, il chanta, avec le même enthousiasme lyrique, le boudin, les andouilles, les jambonneaux, la gloire triomphante du « cher ange » déjà célébré par Charles Monselet.

Et Mme Bonravin, qui avait lu, comme les précédents, ce nouveau recueil, étonnée et troublée à la fois, dans sa nature poétique, par cette truculence rabelaisienne, ne se douta pas davantage, en rêvant à son poète, que c'était elle, la belle charcutière de Saint-Genix, qui avait eu l'insigne honneur d'inspirer cette œuvre, une des plus curieuses et des plus originales de la littérature française.

Eugène DEVRENTON.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

LES TRIBULATIONS D'UN VAGABOND. — Hippolyte Dewasmes, 32 ans, originaire d'Hermies (Nord) quitta le 24 juin, Dours (Belgique), où il était occupé en qualité d'ouvrier agricole chez M. Oscar Dupont depuis quatre mois, pour se rendre, à pied, à Frais-Marais. Dans cette commune il travailla chez M. Pradava comme ouvrier agricole et de nouveau quitta la ferme le dimanche suivant. Il alla conter à la gendarmerie de Douai qu'il avait perdu son livret militaire et se mit en route pour Arras. Il coucha dans les accueillantes et confortables meules de foin, refuges économiques des vagabonds, traversa maints villages, en particulier celui de Tilloy-les-Mofflaines, où inconnu dans le pays, sans travail et sans argent, Dewasme fut arrêté.

Le 10 juillet, il comparaissait devant le Tribunal correctionnel qui l'acquitta. Dewasme libre, vers 14 heures, quitta la prison et alla sonner à la porte de M. l'abbé Roy, aumônier de la prison. Il était absent. Dewasme, qui espérait trouver un appui, auprès du religieux, pour lui procurer du travail et s'intéresser à son sort, promit de revenir.

Entre temps une plainte avait été déposée pour vol d'un sac à provision et d'une somme de 500 francs par une personne de Tilloy-les-Mofflaines. Cette dernière avait vu un individu rôder le long de la route dans un champ où les objets volés se trouvaient. Le signalement donné correspondait à celui de Dewasme. L'agent de sûreté Maillis sachant où le trouver l'appréhenda vers 17 h. 45, chez M. le Curé. Dewasme le suivit au commissariat où M. Marteaux, commissaire central, lui fit subir un premier interrogatoire.

Dewasme nie avec énergie les faits qui lui sont reprochés. Malgré ses dénégations il a été conduit devant M. le Procureur de la République qui de nouveau l'a fait réintégrer la prison St-Nicaise.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

QUEANT

UN POLONAIS VOLE 2.000 FR. ET SE FAIT PINCER. — Le manœuvre polonais Iward Muzyka, occupé à l'entreprise Berge, avait placé ses économies dans un portefeuille. Il y avait environ 2.000 fr. en billets cachés sous le matelas du lit occupé en commun avec un de ses compatriotes, Julien Stiller, qui quitta furtivement le baraquement il y a quelques jours. Après le départ de son camarade, Muzyka s'aperçut du vol. Il porta plainte et se mit à la recherche de son voleur, qu'il croyait parti à Lens. Il alla dans cette ville, se renseigna et ne tarda pas à suivre la bonne piste. Elle le mena vers la fosse N° 15 des mines de Lens où il trouva Stiller, qui, depuis l'avant-veille, couchait dans les champs.

A la vue de Muzyka, qui lui demanda : « Où as-tu mis mon argent ? » Stiller s'agenouilla et, avec une grande ferveur craintive, lui baisa la main en avouant : « J'ai tout dépensé » En effet, Stiller se rendit chez sa femme, qui l'a quitté pour aller vivre avec un compatriote, où il donna le dimanche à ses enfants et remit une somme de 100 fr. généreusement à son rival. Stiller, pour noyer son chagrin, alla faire bombance dans des lieux de plaisirs à Barlin, dans diverses maisons closes, il eut tôt fait de gaspiller l'argent volé.

Muzyka ne l'entendit point de cette oreille là, il ramena le voleur à Quéant et le remit entre les mains de la gendarmerie, qui l'a mis en état d'arrestation pour flagrant délit de vol. Stiller avait eu, a-t-il déclaré, l'intention de se noyer, mais au bord de l'eau « il n'eut pas ce courage ».

Il a été déféré au Parquet et écroué.

ACHICOURT

POMMES DE TERRE A BON COMPTE. — Un amateur de pommes de terre a arraché 150 pieds, estimés 125 fr., dans le jardin de Mme veuve Dehay-Bienfait, rue de Malvaux.

SOUCHEZ

DU DANGER DE CONSERVER DES VALEURS DANS UN BARAQUEMENT. — Une cultivatrice de la commune habitant dans un baraquement dit « demi lune » avait placé une somme de 7.000 francs en Bons de la D. N. dans un bocal en verre et avait ensuite caché ce coffret d'un nouveau genre sous le plancher de son baraquement en partie troué. Il y a quelques jours, on juge de la surprise de cette personne qui, voulant faire un paiement, s'aperçut que son bocal avait disparu.

Toutes sortes d'idées lui passèrent dans la tête et elle décida alors de faire part de ce qui lui arrivait à un maçon qui travaillait près de chez elle. Ce dernier, aidé de ses ouvriers, souleva le plancher et retrouva le bocal tout à l'autre bout du baraquement où des rats l'avaient entraîné en tirant sur un chiffon qui entourait le bouchon. Tout est bien qui finit bien mais néanmoins, l'intéressée avait eu chaud !

Jeux & Éducation Physique

CYCLISME

A TOURCOING

APRES LE CIRCUIT DES FRANCS

Le Circuit des Francs du 24 juin dernier étant homologué, les coureurs : Lepage Gaston, Verbecke Arthur, Coppens Albert, Hiergens Emile, Dhond André, Mesdack Maurice, Nuttin Jules, Deman Charles, Hserman André, Robitaille Léon, Gouman Auguste, Holler Charles, Cloet Noël, Pollier Edmond, Lucien Orvas et Gluck Georges sont priés de retirer leur prix au siège de la « Pédale des Francs », 63, rue de Paris, Tourcoing.

LA REUNION DE LA « ROUE D'OR » A WATTRELOS. — Beaucoup de monde dimanche au Vélodrome Municipal de la rue du Beck. Les épreuves furent ardemment disputées par des équipes de valeur.

Pendant la réunion, les Accordéonistes « l'Avenir » donnèrent un concert qui fut très apprécié.

Voici les résultats des épreuves :

DERNIÈRE HEURE

LA CATASTROPHE D'HERZEELE

L'ÉTAT DES DEUX BLESSÉS SEMBLE AMÉLIORÉ

Le docteur Villette s'est rendu hier soir à Herzeele pour examiner les victimes de l'accident que nous relatons en 1re page et qui avaient pu être transportées chez elles.

M. V. Debavelaere, rentier à Vitry-en-Artois dont la situation reste très alarmante, a plusieurs côtes fracturées au côté droit avec blessure au poumon.

On a noté dans l'état de santé de Mlle M. Debavelaere, qui souffre de graves contusions au thorax, comme nous l'avons annoncé et qui crachait le sang dans l'après-midi d'hier, un léger mieux. Tous deux seront conduits en auto d'ambulance ce matin à 9 heures chez le docteur Villette à Malo-les-Bains qui va procéder immédiatement à la radiographie.

Quant à M. Depuydt son état n'a pas empiré et d'après le praticien, ses contusions internes ne présenteront pas de complications. On espère que M. Depuydt pourra s'en tirer.

UN AVION QUI SE RENDAIT A VALENCIENNES EST TOMBE EN FLAMMES

LE PILOTE A ÉTÉ CARBONISÉ

Les autorités militaires de Lorient ont été avisées qu'un avion de la 7e escadrille militaire est tombé en flammes entre Carhaix et Gourin. Le capitaine Arridant qui le montait s'est sauvé en parachute et a atterri sans mal. Le sergent pilote Cholet a été retiré des débris de l'appareil, il avait le corps carbonisé. Une aile de l'appareil a été projetée à plusieurs mètres du fuselage : l'autre était accrochée dans les arbres du bois de Tourlaoueron. Le capitaine Arridant s'est rendu à Carhaix dans l'automobile d'un instituteur.

L'avion qui effectuait un Tour de France aérien avait quitté Bordeaux le matin et devait se ravitailler en essence à Brest puis gagner **Valenciennes**.

Le palmarès du concours général de 1928

Voici pour notre région le palmarès du concours général de 1928. — Mathématiques : 1er prix, Desrousseaux, né à **Laon** ; Philosophie et Mathématiques : 3e accessit : Demery, né à **Lille** ; Version grecque, 3e prix Raison, né à **Tourcoing** ; Composition française : 5e accessit : Bonnet, né à **Calais** ; 8e accessit : Deparis, né à **Hesdin** ; Thème latin : 3e accessit : Raison, né à **Tourcoing** ; Version latine : 2e prix, Spriet, né à **Lille, élève du Lycée de Lille** ; 1er accessit : Pointurier, né à **Saint-Quentin, élève du Lycée de Valenciennes**.

A noter que le 1er prix de composition française a été décerné à Nechtschein, né à Berlin.

Série individuelle 15 kil. — Finale : 1. Anrys ; 2. Seynaeve ; 3. Voet ; 4. Van Iseghem.

Poursuite italienne. — 1. Seynaeve ; 2. Delobelle ; 3. Van Iseghem.

Course éliminatoire 8 kil. — 1. Seynaeve ; 2. Delobelle ; 3. Van Iseghem.

Américaine 75 kil. — 1. Bossuyt, seul ; 2. Anrys ; Rondelaere ; 3. Voet-Van Iseghem ; 4. Lepoutre-Cardon ; 5. Seynaeve-Lebrun ; 6. Bourstler, seul.

BASKET-BALL

AMICALE DU BOULEVARD D'HALLUIN. — Mercredi 11 juillet, à 19 h. 30, au terrain, équipe 1 contre A.A.R. Rendez-vous au vestiaire à 19 h. précises pour Vandevenne, Delbart, Verpraet, Rahir, Arlen, Dely, Delemeule et Gaston.

BOXE

A L'AMICALE DES ARTS DE ROUBAIX. — La finale du Tournoi (Amateurs). — C'est dimanche 15 juillet à 15 heures précises qu'aura lieu les demi finales et finales du grand tournoi (amateurs), organisé par l'A.A. de Roubaix et qui a obtenu le plus grand succès populaire et sportif. L'entrée de la salle sera entièrement gratuite.

— Entraînement et leçons spéciales pour les novices qualifiés pour le tournoi du 15, ainsi que ceux qui doivent défendre les couleurs de l'Amicale à Doullens le 29 et à Bruay le 5 août.

JEU DE PAUME

TOURNOI DES FLANDRES ORGANISE PAR L'AMICALE DES ARTS DE ROUBAIX. — Dimanche 15 juillet à 15 heures, sur le Ballodrome de la place de la Fraternité, sous la présidence de M. Jean De Ryck, 1re journée éliminatoire du tournoi entre les équipes de Lille (Copin, Hellemmes et les « Policiers » de Lille.

COURSES A PIED

Une fête d'Athlétisme à Wasquehal

LES COURSES PEDESTRES DU 14 JUILLET. — Ces courses ont lieu sous la direction de la Société de Gymnastique « L'Espérance ». Elles sont divisées en deux catégories. La première pour les coureurs âgés de plus de 15 ans, la deuxième pour les coureurs de moins de 15 ans. Pour la première catégorie, l'itinéraire est le suivant : départ et arrivée au monument aux morts, par les rues Jean-Macé, Pasteur, des Villas, contour des villas ouvrières, de Croix, avenue Hnnart, place Fénelon, rues Merceau, Sadi-Carnot, Ferrer, de Marcq, Egalité, G.-Dubled, de Lille, Victor-Hugo, J.-Macé et place de la République.

Pour la deuxième catégorie : rues Sadi-Carnot, Jean-Bart, Kléber, Sadi-Carnot, Jean-Macé, Pasteur, des Villas, contour des villas, Pasteur, Jean-Macé et place de la République.

100 fr. de prix en espèces. Remise des dossards à « L'Espérance », à 7 h. 30. Les courses cyclistes auront lieu dans les quartiers du Capreau et de la Planche au Riez.

GYMNASTIQUE

« L'ANCIENNE », DE ROUBAIX. — Tous les gymnastes, adultes, pupilles, anciens ; Préparation Militaire, tir, sont avisés que la sortie du 14 juillet est obligatoire ; le rassemblement aura lieu au local, à 10 heures précises, l'appel sera fait à 10 h. 15 ; l'amende sera appliquée aux absents.

Mercredi 11 juillet, à 8 h. 30, distribution des tenues de travail et de sortie.

Le Président donnera les dernières instructions pour le cortège du 14 juillet et les productions du 15, place Edouard-Roussel.

ATHLETISME

ACADEMIE DES SPORTS DE WATTRELOS. — Réunion générale de tous les membres vendredi 13, à 19 h. 30, pour fêter les succès de MM. Forget et Renard, tous deux de l'A.S.W. M. Forget comme président-chef de salle, et M. Renard comme vice-président-chef de salle. Ils ont été classé 4e et 3e au championnat de moniteur qui eut lieu rue de l'Industrie à Roubaix, dimanche dernier.

SPORT OUVRIER ROUBAISIEN. — A l'occasion du 14 juillet, Fête Nationale, le S.O.R. organise, sous les auspices de la ville de Roubaix, des épreuves sportives qui se dérouleront dans la rue Jules-Guesde et rues avoisinant le Foyer d'Education Ouvrière ; au programme : 60 m. fillettes ; 60 m. dames ; 80 m. juniors ; 60 m. garçons 13 à 15 ans ; 100 m., 400 m., 1.000 m. et 2.000 m., saut en hauteur, longueur et lancement du boulet 7 k. 250 dans la cour du Foyer. On peut s'inscrire jusqu'au vendredi 13 juillet à 21 heures au Foyer, 178, rue Jules-Guesde, dernier délai. Distribution des dossards à 14 h. 30 chez Raoul Willon 76, rue Jules Guesde. La remise des prix se fera le même jour à 18 h. 30, par M. Lefebvre, rue St-Amand, 13, le premier départ sera donné à 15 h. précises.

TIR

LE 14 JUILLET, AU TIR NATIONAL DE ROUBAIX. — Une somme de 400 francs en espèces a été attribuée par la Municipalité, pour l'organisation d'un concours gratuit de tir offert à tous les Roubaisiens. Cette somme est intégralement convertie en prix en espèces, affectée aux quatre catégories qui suivent :

200 mètres : Vingt prix alternés à raison de dix aux points et dix au centre.

50 mètres : Même réglementation.

20 mètres : Réservée aux jeunes gens âgés de moins de 20 ans. 45 prix aux points.

12 mètres : Réservée aux dames ; 15 prix au centre.

Pour chaque catégorie, huit balles par participant. On peut concourir dans les diverses catégories, mais obtenir un seul prix le plus avantageux du classement général.

Cependant, les jeunes gens et les dames peuvent avoir un prix dans la catégorie qui leur est affectée et un autre à 200 ou à 50 mètres. Entrée absolument libre au Stand.

LE BANQUET DE CLOTURE DU CONCOURS FEDERAL. — Le banquet de clôture du concours de tir à longue portée aura lieu au Stand, le dimanche 22 juillet, à 13 heures.

Adresser les adhésions à la permanence du « Tir National » rue de la Gare, 43.

PECHE

AMIS REUNIS D'ROUBAIX. — Samedi 14 juillet, rendez-vous de tous les sociétaires au siège de la société, à 10 heures, pour le cortège. Insigne de rigueur. Une amende de 5 fr. sera retenue à chaque sociétaire non excusé.

COLOMBOPHILIE

A TOURCOING

Samedi 14 juillet (Fête Nationale), MORCENX concours national par le Club colombophile Tourquennois. SURVILLIERS, 100 fr. prix d'honneur (prix de la Ville). CHATEAUDUN, 11e concours du tournoi, 500 fr. prix d'honneur.

Concours du dimanche 15 juillet 1928, par la Fédération colombophile « l'Avant ». Chantilly chez M. Paul Bouckaert, rue du Brun-Pain ; L'Avenir des Phalempins, Chantilly, chez M. A. Dely, rue Saint-Pierre ; La Croix Rouge et la Marlière, Chantilly chez M. Romain Dufermont, rue du Général Bonnaud ; Entente Colombophile Tourquenoise, Survilliers, 100 fr. prix d'honneur.

Les Spectacles à Lille

AUJOURD'HUI JEUDI

ALHAMBRA. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Le Temps des Cerises ».

AMBASSADEURS. — A 15 h. 30 et à 20 h. 30 : Music-hall.

FAMILIA. — A 15 h. 15 et à 20 h. 30 : « M'sieu l major » « Le Médecin de campagne » et attractions

CAMEO. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Harry mon ami » et « Une femme dans l'armoire ».

THEATRE DE L'UNION. — A 15 et à 20 h. : « La Casemate blindée » « Choisissez Monsieur » et une attraction.

OMNIA. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Plaisirs d'Amour » et « Débrouillard et Cie ».

CASINO. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Le Secret de Polichinelle » et attractions.

STUDIO LILLOIS. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Son chien » et « Les Briseurs de joie. »

2 Dernières 3 h. 15 et 8 h. 45
HARRY..... MON AMI !
comédie gaie
Une Femme dans l'Armoire
comédie gaie
CAMEO-ACTUALITÉS
FETES A CASSEL
CAMEO

AMBASSADEURS
TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 30
SUZANNE DESGRAVES
LES 10 BALAIKAS
TREST
et toute une troupe de premier ordre
A CHAQUE REPRESENTATION
Concours du Spectateur
facile et à titre gracieux
NOMBREUX LOTS
dont : Une Robe, valeur 200 fr. de la Maison Esders ; un Chapeau, valeur 125 fr. de la Maison Georgette ; un Groupe, valeur 100 fr., des Magasins de France ; une boîte trois Cravates, de la Maison Soler ; un poste T. S. F. de la Maison C. E. M. A. etc...
JEUDI MATINEE A 3 HEURES
Entrée gratuite pour les enfants accompagnés de leurs parents
Cadeau à chaque enfant
PRIX DES PLACES : 3-5-7-10 FRANCS
Location gratuite. Téléphone 30.97

FAMILIA
REGINALD DENNY
dans M'SIEU L' MAJOR ;
LES STANLEY BROS
acrobates aériens ;
MONTY
dans son répertoire.

DEMAIN VENDREDI 13 JUILLET
RUDOLPH VALENTINO
dans son dernier film
au CAMEO

PALAIS DU VÊTEMENT
Grand'Rue
ET
Grand'Place
ROUBAIX
AVIS IMPORTANT
Dans le but de faire profiter
- TOUTE -
NOTRE CLIENTÈLE
de nos
Soldes d'Eté
qui obtiennent un succès sans précédent.
Cette vente est prolongée jusqu'au 15 Juillet.
Nouveaux Rabais
Nouveaux Sacrifices